MAIRIE de CAOUENNEC-LANVEZEAC

◆◆◆

22300 CAOUENNEC-LANVEZEAC
Tél. 02 96 35 86 88
Fax. 02.96.54.62.09

ARRETE MUNICIPAL PORTANT circulation avec alternat par panneaux AK5 + B15 et C18 ou feux tricolores – Route de Lanvézéac du 02 au 21 novembre 2026

Le maire de la commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Considérant la demande de l'entreprise SCOPATEL (Trégueux 22) en date du 27 octobre 2026 ;
Considérant les travaux de remplacement d'un poteau télécom Route de Lanvézéac ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée et le stationnement interdit sur la voie suivante :

Route de Lanvézéac

pour les travaux de remplacement d'un poteau télécom réalisés par l'entreprise SCOPATEL (Trégueux 22) du 02 au 21 novembre 2026.

Article 2 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alternée, régulée par panneaux AK5 + B15 et C18 ou feux tricolores, sera mis en place.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone des travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 4 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise SCOPATEL.

Article 5 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie et Madame la Secrétaire Générale de Mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Caouënnec-Lanvézéac, le 28 octobre 2026

Le Maire,
Alain LAHOUSSINE

MAIRIE DE CAOUENNEC-LANVEZEAC 22300

DESTINATAIRES :
- Entreprise SCOPATEL
- Agence Technique Départementale
- EDSR
- SDIS
- ~~Service transport (Région et LTC)~~
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie